

MAIRIE DE GIGORS-ET-LOZERON

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21/10/2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 Octobre 2020 à 20h05, sous la présidence de M. David GARAYT, Maire.

Présents : DEFFAISSE Jean-Michel - DEFFAISSE Yves – GARAYT David — MANGOU Didier - MARTIN Béatrice – MARTIN Robert – MATT Patrick — STORPER Marc – HUSSY Damien – PERRET Marion

Absent excusé : BRUNIAU Séverine

Secrétaire de séance : MATT Patrick

A la demande du Maire et après un bref rappel des faits, une minute de silence a été observée à la mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie à Conflans Saint Honorine, assassiné vendredi 16 octobre 2020.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibérations pour des travaux de voiries pour donner suite au devis de l'Enterprise Liotard.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14/09/2020 : adopté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle à l'association Maison dei Bambini

L'association a fait parvenir à la Mairie une demande de subvention exceptionnelle pour les aider à faire face aux impacts financiers de la crise sanitaire notamment lors du confinement (fermeture de la structure) puis par la suite sur les recettes liées aux activités budgétés qui n'ont pas pu se tenir (formations, événement festif pour récolter des fonds). La perte globale s'élève à 828€, Gigors et Lozeron est sollicité à hauteur de 400€, Cobonne 214€ et Beaufort sur Gervanne 214€.

Julie Peysson et Micaela Cuccioli étaient présentes au conseil municipal pour répondre aux interrogations des conseillers.

Suite à leurs interventions, le conseil a délibéré et approuver à l'unanimité d'octroyer une aide exceptionnelle de 300€ et incite l'association à faire des démarches auprès des autres communes (hors Cobonne et Beaufort sur Gervanne) dont proviennent les enfants ou au pôle économique de la CCVD pour le reste de la somme demandée.

Convention déneigement

Monsieur le Maire rappelle l'absence de prestataires pour déneiger les routes de Charchauve VC12 et la Moutine VC13. Par conséquent, la Commune de Gigors et Lozeron sollicite les services du Département afin qu'ils assurent le déneigement sur ces éléments de voiries. Pour que les services puissent intervenir la commune doit signer une convention avec le département.

Le conseil a délibéré et a voté à l'unanimité pour donner au Maire les pouvoirs pour signer la convention au nom de la commune.

Convention CCVD pour l'appel d'offre des travaux de l'église Saint-Pierre de Gigors et Lozeron

Pour rappel, à la suite du résultat du diagnostic sanitaire, il est apparu impératif de lancer un projet de rénovation de la couverture rapidement car celle-ci est en très mauvais état. Le coût estimatif de cette phase dépasse le seuil d'appel d'offre et requiert des démarches particulières. Afin de réaliser ces démarches le Maire propose que la commune s'attache les services juridiques de la CCVD et soumet au conseil un projet de convention.

Le conseil a délibéré et a voté à l'unanimité pour donner au Maire l'autorisation de rédiger et de signer la convention avec la CCVD dans l'intérêt de la commune.

Travaux de voiries

Le Maire rappelle qu'un devis avait été demandé à l'entreprise Liotard pour la réfection de chemins communaux (La Moutine, La Montagne, Pétavin, Les Rollands). Le devis global s'élève à 17521,26€TTC. Après délibérations, le conseil a voté à l'unanimité pour que les travaux suivants soit fait sur l'exercice 2020 : La Moutine, La Montagne et Pétavin pour un total de 10920,36€TTC.

Demande de participation aux frais de ménage supplémentaire – Ecole de Cobonne

Depuis la rentrée de Septembre, la commune de Cobonne est en difficulté pour assurer le ménage des salles de classes comme le requiert le protocole sanitaire. En effet, il est demandé plus de jours de ménage que ce qui est prévu dans le contrat de l'employée en charge qui elle-même ne peut pas répondre à la demande supplémentaire. Des parents se sont mobilisés depuis la rentrée afin d'assurer les heures supplémentaire (4h/semaine), solution d'appoint et engagement qui se doit d'être saluée.

La Mairie de Cobonne propose aujourd'hui une solution pérenne via une association spécialisée dans ce domaine. Le coût supplémentaire de l'opération par mois, complet sans vacances ou jours fériés, est de 342,24€. La commune de Cobonne sollicite la participation de Gigors et Lozeron au prorata de son nombre d'élèves pour la somme de 146,67€ par mois. Le conseil de Gigors et Lozeron approuve à l'unanimité cette participation tant que le protocole sanitaire l'exigera.

INFORMATIONS :

Vitesse excessive dans le hameau de Gigors et sur les départementales adjacentes

Il est fait état de vitesse et conduite dangereuse dans le hameau de Gigors et avant la rentrée sur le hameau (D731/732). Cette situation n'est pas acceptable et fait encourir des risques graves aux personnes. Le conseil a décidé de rechercher avec l'aide du département les meilleurs moyens techniques pour obliger les conducteurs ne respectant pas la limite de 30 km/h à la respecter dans le hameau et à prendre des mesures sur la D731 et 732 afin de faire respecter la vitesse de 70km/h.

Internet/Mobile

Pour donner suite à la pétition des habitants de la vallée de la Sye, le conseil communautaire a voté une motion de soutien aux habitants demandant aux services de l'état et à l'opérateur Orange de permettre un accès correct à Internet et à la téléphonie. Le déploiement de la fibre optique suit son cours.

Schéma directeur de l'eau potable et de l'assainissement

Suite aux opérations du bureau d'étude au cours de l'été, une réunion se tiendra conjointement avec la commune de Cobonne, début novembre au cours de laquelle le bureau d'étude présentera son analyse et donnera ses conseils pour une meilleure utilisation de l'eau et de l'assainissement sur nos territoires.

Chiens empoisonnés

Au lieu-dit les Michauds, 2 chiens de compagnie sont morts coup sur coup suite à un empoisonnement, qui par suite d'une analyse en laboratoire a pu mettre en cause la consommation de Glycol (liquide de refroidissement). Il n'est pas fait cas de malveillance à ce stade mais la Mairie restera attentive à ce type de faits divers.

Autres : le PNRV va mettre à jour son cartoguide, nous délèguons un élu pour mettre à jour cet outil. – Sècheresse : des cas de fissures sur des bâtis privés ont fait l'objet de déclaration auprès des compagnies d'assurance, sans suite favorable car notre territoire n'est pas en catastrophe naturelle sécheresse ; si d'autres cas sont avérés sur la commune il est conseillé de se rapprocher de Association des sinistrés de la sécheresse Val de Drôme – Le Gigorno relance ses activités de Noël avec la décoration de la place de la Mairie et un repas partagé, contacter Marc : storpycus@yahoo.com pour vous inscrire et participer à un moment convivial.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Lundi 16 Novembre 2020 à 19h00.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 22h56.

Le secrétaire MATT Patrick,

Le Maire, GARAYT David

